



Les Genevez, le 13 août 2020

## AVIS OFFICIEL

### **Demande de permis de construire (publication au Journal officiel du 13 août 2020 N° 28)**

**Maître d'ouvrage :** Sophie Buchwalder et Romain Babey, La Madeleine 6, 2714 Les Genevez

**Auteur du projet :** Denis Babey, Route de la Scierie, 2732 Saicourt

*Feuillets No 149 et No 1684, La Madeleine, Zone centre CA (BF 149), zone verte ZVA (BF 9).*

**Ouvrage :** Assainissement et changement partiel d'affectation du bâtiment n°6 : pose d'un crépi isolant à la chaux (ép. 3 cm) en façades, transformations int. selon descriptif joint au dossier, pose d'une nouvelle couverture tuiles, nouveaux volets, ferblanterie et 2 avant-toits, ouverture de 3 velux et 1 fenêtre (Ouest), suppression 1 fenêtre (Ouest) aménagement d'une tranchée drainante, des pavés et pavés gazon + construction d'un garage triple.

<b>Genre :</b>	<b>Matériaux :</b>	Bâtiment : maçonnerie existante, crépi isolant à la chaux. Garage : ossature bois.
	<b>Façades :</b>	Crépi isolant à la chaux, teinte blanche. Garage : lattage avec couvre-joints, teinte (chêne).
	<b>Toiture :</b>	Bâtiment et garage : tuiles TC, teinte rouge.

<b>Dimensions :</b>	<b>Bâtiment N° 6 :</b>	Existantes.	
	<b>Garage :</b>	<b>Longueur :</b>	10.00 mètres
		<b>Largeur :</b>	7.00 mètres
		<b>Hauteur :</b>	2.90 mètres
		<b>Hauteur totale :</b>	5.10 mètres

**Dérogation requise :** Art. ZVA2 RCC – zone verte

Dépôt public des demandes, avec plans, jusqu'au **14 septembre 2020** au secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

## **Demande de permis de construire (publication au Journal officiel du 13 août 2020 N° 28)**

---

**Maître d'ouvrage :** Kurt Kunz, Rue de l'Industrie 3, 2720 Tramelan

**Auteur du projet :** Kurt Kunz, Rue de l'Industrie 3, 2720 Tramelan

*Feuillet No 102, Le Caire, Zone Agricole ZA.*

**Ouvrage :** Rénovation de la charpente et du solivage du bâtiment n°10, ainsi que du bardage Ouest et Nord, et reconstruction du mur Nord idem existant.

<b>Genre :</b>	<b>Matériaux :</b>	Moellons existants.
	<b>Façades :</b>	Crépi, teinte blanc cassé et bardage bois teinte brune.
	<b>Toiture :</b>	Tuiles TC teinte rouge.

**Dimensions :** Principales : Existantes.

**Dérogation requise :** Art. 24 LAT

Dépôt public des demandes, avec plans, jusqu'au **14 septembre 2020** au secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

### **Modification des horaires d'ouverture du secrétariat communal**

---

Dès le 24 août 2020, les heures d'ouverture du bureau communal seront modifiées comme suit :

**Mardi le matin de 9h00 à 11h30**

**Mardi l'après-midi de 15h00 à 17h30**

**Vendredi le matin de 9h00 à 11h30**

Vous pouvez aussi prendre rendez-vous à d'autres moments s'il ne vous est pas possible de venir au secrétariat durant ces heures.

Le Conseil communal